



Déclaration des Ordinaires Catholiques de Terre Sainte sur la Loi de l'État-nation

9 novembre 2018



Le 19 juillet 2018, l'Etat d'Israël adopte la loi dite “de la Nation”, qui fait d'Israël l'Etat du peuple juif et accorde aux juifs des droits politiques supérieurs à ceux de tous les autres citoyens de l'Etat. Les autorités catholiques de Terre Sainte, dans un communiqué publié ci-dessous, demandent à Israël d'abroger cette loi.

L'Assemblée des Ordinaires Catholiques de Terre Sainte
Latins, Melkites, Maronites, Syriens, Arméniens, Chaldéens, Custodie de Terre Sainte

Déclaration des Ordinaires Catholiques de Terre Sainte sur la Loi de l'État-nation, adoptée par la Knesset israélienne le 19 juillet 2018.

Dans un esprit de dialogue, l'Assemblée des Ordinaires Catholiques de Terre Sainte souhaite aborder le problème de la Loi sur l'État-nation adoptée par la Knesset israélienne le 19 juillet 2018.

Selon cette loi, l'État d'Israël a décrété que le peuple dont il se veut particulièrement soucieux de promouvoir et protéger « le bien-être et la sécurité » se limite aux citoyens juifs de l'État d'Israël. Nous devons attirer l'attention des autorités sur un fait simple : nos fidèles, les chrétiens, nos concitoyens musulmans, druzes et baha'is, nous tous qui sommes arabes, ne sommes pas moins citoyens de ce pays que nos frères et sœurs.

Depuis la promulgation de la Déclaration d'Indépendance en mai 1948, les citoyens arabes de l'État d'Israël ont noté la tension qui existe dans le libellé de la déclaration selon lequel l'État est à la fois « juif » et « démocratique ». Alors que l'équilibre en constante évolution entre ces deux termes a été élaboré principalement par la majorité juive, la minorité arabe a lutté contre toutes les manifestations de discrimination chaque fois que l'élément « juif » a déséquilibré l'élément « démocratique ». Cela s'est traduit par une lutte permanente et une vigilance soutenue pour protéger les droits de tous les citoyens, afin de garantir autant que possible les valeurs d'égalité, de justice et de démocratie. La promulgation par la Knesset, en 1992, de la Loi Fondamentale sur la Dignité Humaine et la Liberté a été une étape importante dans la lutte pour la protection et la promotion de ces valeurs.

Toutefois, la promulgation par la Knesset, en 2018, de la Loi Fondamentale : Israël, État-nation du peuple juif, porte atteinte à ces valeurs. Bien que la loi change très peu dans la pratique, elle fournit une base constitutionnelle et légale à la discrimination entre citoyens israéliens, énonçant clairement les principes selon lesquels les citoyens juifs doivent être privilégiés par rapport aux autres citoyens. En promulguant « le développement de la colonisation juive en tant que valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir son établissement et sa consolidation », la loi promet une vision discriminatoire inhérente. En fait, outre le fait de dégrader sérieusement la position de la langue arabe par rapport à la langue

hébraïque, la loi ignore totalement le fait qu'il existe un autre peuple, les arabes palestiniens et d'autres grandes communautés religieuses, chrétiens et musulmans, ainsi que les druzes et les baha'is, profondément enracinés dans ce pays.

Les chrétiens, les musulmans, les druzes, les bahaïs et les juifs exigent d'être traités comme des citoyens égaux. Cette égalité doit inclure la reconnaissance respectueuse de nos identités civique (israélienne), ethnique (arabe palestinienne) et religieuse (chrétienne), en tant qu'individus et en tant que communautés. En tant qu'israéliens et en tant qu'arabes palestiniens, nous cherchons à faire partie d'un État qui promeut la justice et la paix, la sécurité et la prospérité pour tous ses citoyens. En tant que chrétiens, nous sommes fiers que l'Église universelle ait été fondée à Jérusalem et que ses premiers fidèles soient des enfants de ce pays et de son peuple. Nous reconnaissons que Jérusalem et l'ensemble de cette Terre sainte constituent un patrimoine que nous partageons avec les juifs et les musulmans, les druzes et les baha'is, un patrimoine que nous sommes appelés à protéger de la division et des conflits internes.

Cette Loi Fondamentale contredit les éléments humanistes et démocratiques identifiables de la législation israélienne, ainsi que les lois et conventions internationales dont Israël est signataire, dans

le but de promouvoir les droits de l'homme, le respect de la diversité et le renforcement de la justice, de l'égalité et de la paix. En tant que chefs religieux des Églises catholiques, nous appelons les autorités à abroger cette loi fondamentale et à assurer à tous que l'État d'Israël cherche à promouvoir et à protéger le bien-être et la sécurité de tous ses citoyens.

Les Ordinaires Catholiques de Terre Sainte

+ Georges BACOUNI

Archevêque Grec-Catholique Melkite d'Acre, président par intérim, AOCTS

+ Moussa AL-HAGE

Archevêque Maronite de Haïfa

Exarque Maronite de Jérusalem

+ Pierbattista PIZZABALLA

Administrateur apostolique du Patriarcat de Jérusalem pour les Latins

+ Youssef SOUEIF

Archevêque Maronite de Chypre

+ Joseph GEBARA

Archevêque Grec-Catholique Melkite de Pétra et de Philadelphie (Amman)

+ Michel SABBAAH

Ancien Patriarche Latin de Jérusalem, Président de la Commission Épiscopale Justice et Paix

+ Fouad TWAL

Ancien Patriarche Latin de Jérusalem

+ Boutros MOUALLEM

Ancien Archevêque Grec-Catholique Melkite d'Acre

+ Elias CHACOUR

Ancien Archevêque Grec-Catholique Melkite d'Acre

+ Yaser Al-AYYASH

Vicaire Patriarcal Grec-Catholique Melkite

+ Grégoire Pierre MELKI

Exarque Syrien Catholique

+ Krikor-Okosdinos COUSSA

Exarque Arménien Catholique

+ Giacinto-Boulos MARCUZZO

Vicaire Patriarcal Latin pour Jérusalem et la Palestine

+ William SHOMALI
Vicaire Patriarcal Latin pour la Jordanie
+ Joseph Jules ZEREY
Ancien Vicaire Patriarcal Grec-Catholique Melkite de Jérusalem
+ Kamal-Hanna BATHISH
Ancien évêque auxiliaire du LPJ
+ Selim SAYEGH
Ancien évêque auxiliaire du LPJ
+ Père Francesco PATTON, OFM
Custode de Terre Sainte
+ Père Hanna KALDANI
Vicaire Patriarcal Latin pour Israël
+ Père Jerzey KRAJ, OFM
Vicaire Patriarcal Latin pour Chypre
+ Père Rafic NAHRA
Vicaire Patriarcal pour le Vicariat Saint Jacques
+ Père Zaid HABBABA
Vicaire Général Chaldéen pour la Jordanie
+ Père Jean-Daniel GULLUNG, AA
Directeur du Comité des Religieux
+ Soeur Bruna FASAN
Présidente de l'Union des Supérieures Religieuses des Femmes
+ Père Pietro FELET, scj
Secrétaire Général

Jérusalem, le 31 octobre 2018

Texte traduit sous la responsabilité de Pax Christi France.

Lire aussi : [Sur le site de Pax Christi](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les membres](#) >
- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/Declaration-des-Ordinaires-Catholiques-de-Terre-Sainte-sur-la-Loi-de-l-Etat>